



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2005-07-06-R-0167

commune(s) : Limonest

objet : **ZAC des Bruyères - Retrait de l'arrêté n° 2005-04-22-R-0070 relatif à la désignation des membres de la commission composée en jury d'appel d'offres restreint de maîtrise d'oeuvre - Première phase de conception - niveau avant-projet**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

n° provisoire 8773

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2122-18, L 5211-2 et L 5211-9 ;

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et, notamment, ses articles 25 et 74-II ;

Vu la délibération n° 2005-2606 du 18 avril 2005 relative à la délégation accordée à monsieur le président et au Bureau de la Communauté urbaine pour accomplir certains actes de gestion ;

Vu l'arrêté n° 2005-06-17-R-0139 du 17 juin 2005 portant délégation de signature attribuée à monsieur Pierre Abadie, vice-président ;

Vu l'arrêté n° 2005-04-22-R-0070 portant désignation des membres de la commission composée en jury dans le cadre de l'opération ZAC des Bruyères - marché de maîtrise d'œuvre ;

Considérant le montant estimé de la première phase d'études de maîtrise d'œuvre - niveau avant projet - pour la ZAC des Bruyères à Limonest ;

Considérant que l'engagement de cette phase d'étude de maîtrise d'œuvre se fera par marché à procédure adapté ;

arrête

Article 1er - L'arrêté n° 2005-04-22-R-0070, portant désignation des membres de la commission composée en jury constituée selon les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics, est retiré.

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 6 juillet 2005

Le président et, par délégation,
le vice-président chargé des centres de
village et du cadre de vie,

Pierre Abadie.